

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE QUARTIER  
SECTEUR N°4 : SAINTE-ANNE – LA BELLE ISNARDE – MOULIN BLANC**

**Lundi 30 juin 2008**

M. GIRAUD ouvre la séance à 18h15 et présente la démarche de mise en place des Comités de quartiers.

**La vocation des Comités de quartiers**

La mise en place des Comités de quartiers répond à un des engagements de la nouvelle municipalité. Leur création a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal le 26 juin 2008.

L'objectif des Comités est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier. C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Pour les problèmes plus ponctuels et urgents, concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, l'assainissement, la propreté ou l'enlèvement d'encombrants, il est conseillé d'appeler le numéro vert de la nouvelle cellule « Logistique et Proximité » : 0800-828-123. Celui-ci sera opérationnel à partir du 15 juillet 2008, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. En dehors de ces heures, une boîte vocale permettra de déposer un message, de même que sur le site Internet de la ville : [www.saint-tropez.fr](http://www.saint-tropez.fr).

**Délimitation des quartiers**

La municipalité a volontairement limité le nombre de quartiers à cinq afin d'assurer un suivi efficace des demandes. Elle n'a pas souhaité reprendre le découpage électoral. Les périmètres définis pour délimiter chacun des Comités de quartiers pourront cependant être revus. En outre, les personnes souhaitant, pour diverses raisons, participer aux réunions d'un autre Comité de quartier que celui du secteur dans lequel ils résident, pourront bien entendu le faire.

**L'organisation : la charte**

Le fonctionnement des Comités de quartiers est régi par une Charte qui précise les engagements réciproques de la municipalité et des habitants. Cette charte est distribuée aux personnes présentes et lue en séance. Elle est annexée au présent compte rendu et consultable sur le site Internet de la Ville.

Les personnes présentes adoptent la Charte. Cette dernière fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

### Fréquence des rencontres

Comme mentionné dans la Charte, le nombre de rencontres est fixé à deux par an afin de disposer d'un délai suffisant pour répondre aux demandes. Les prochaines réunions devraient être programmées à la fin du mois de septembre. Cependant, rien n'empêche les habitants de se réunir entre ces réunions pour travailler sur différents sujets. Dans ce cas, la commune s'engage à leur mettre à disposition une salle et des moyens logistiques.

### Election du co-président et de son suppléant

La municipalité a souhaité que chaque Comité soit co-présidé par un élu et un habitant. Le co-président et son suppléant sont désignés pour trois ans.

Mme Evelyn ROIZEN, seule candidate, est désignée comme Co-présidente et Mme Odile PERRON comme suppléante.

### Echanges avec la salle

Les différentes demandes et propositions sont retranscrites ci-dessous. Les contributions écrites des habitants ont également été prises en compte. L'ensemble de ces points sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

THEME	QUESTION POSEE / PROPOSITION	REPONSE APPORTEE
<b>Circulation</b>	Moulin Blanc : - aplanir le ralentisseur qui engendre des nuisances sonores, - créer un rond point de type « Européen » en bas de la résidence du Moulin Blanc, pour permettre aux résidents et à la navette municipale de couper légalement la route. - Mise en place d'un feu rouge radar. Ce système consiste à faire passer un feu au rouge lorsque les véhicules roulent à plus de 50 km heure sur une distance déterminée.	Ce projet est à l'étude. Plusieurs problématiques sont à prendre en compte : - l'accès à la copropriété, - les nuisances sonores, - la circulation des bus, - des normes spécifiques sont à respecter en matière de ralentisseurs.
	Un miroir pourrait être installé au carrefour du chemin des Vendanges et de la route des Salins car les véhicules manquent de visibilité.	En cours d'instruction.
	Il n'y a pas de trottoir de la route de la Belle Isnarde à la route des Plages.	La largeur d'un trottoir est d'au moins un mètre et réduirait d'autant la voie existante, déjà particulièrement étroite. Des solutions d'amélioration doivent être étudiées.
	Un agent municipal pourrait s'occuper de la circulation les jours de marché au carrefour en bas de la descente de Sainte-Anne pour fluidifier la circulation (véhicules venant du chemin de Sainte-Anne, de la route des Carles, de l'avenue Grangeon et de l'avenue	En cours d'instruction.

	F. Pelletier). - Le bus qui effectue les sorties scolaires stationne sur le trottoir de l'avenue de la Résistance obligeant les piétons à marcher sur la chaussée. - Le passage piéton de l'avenue F. Pelletier est envahi par la végétation des propriétés environnantes ce qui le rend impraticable. - Des camions de gros tonnage circulent sur cette voie étroite à 16h30, heure de sortie d'école.	En cours d'instruction.
	Le ralentisseur situé à l'entrée du lotissement des Capucins a été enlevé, avenue F. Pelletier, alors que des véhicules circulent à une vitesse élevée et qu'il y a une école à proximité.	En cours d'instruction.
	Proposition : interdire aux véhicules venant des Salins en direction de la place des Lices de tourner vers le parking Foch car cela bloque la circulation.	Le parking Foch ne possède pas une grande capacité de stockage. Un passage permettant aux véhicules d'entrer ou de sortir du parking par l'avenue de la Résistance est à l'étude.
<b>Sentier du littoral</b>	Le sentier du littoral au départ de la plage des Graniers est dégradé par le passage de cyclistes et de scooters malgré l'interdiction de circuler de ces derniers.	En cours d'instruction.
<b>Propreté</b>	Chemin de la Belle Isnarde des incivilités sont commises : - il y a de nombreux papiers gras le long du chemin, - une propriété est remplie de détrit (un constat d'huissier a été dressé).	En cours d'instruction.
<b>Signalisation</b>	Le « stop » du chemin des Vendanges n'est pas suffisamment signalé. - Aucun panneau n'indique l'entrée dans Saint-Tropez sur la route des plages en provenance de Ramatuelle. - Le Vieux chemin de Saint-Anne n'est pas signalé.	En cours d'instruction.
	Le chemin des Bastidettes est mal signalé. Ce dernier est à double sens et plutôt étroit. Le passage des véhicules se fait selon les règles de la courtoisie.	Une étude sur la dénomination, la numérotation des voies et la définition du territoire communal est en cours.
<b>Communication</b>	Une partie des habitants de la Belle Isnarde est privée de téléphone.	L'armoire téléphonique va être changée.
<b>Eclairage</b>	La route menant de la Belle Isnarde à la route des plages n'est pas éclairée la nuit.	En cours d'instruction.
<b>Nuisances sonores</b>	Une hélisurface gêne les habitants du quartier de la Belle Isnarde.	En cours d'instruction.

<b>Rôleurs</b>	Des personnes rôdent près de la chapelle Sainte-Anne.	En cours d'instruction.
<b>Voierie</b>	Il n'y a plus de service de voierie dans le lotissement Bonne Source depuis quelques années.	C'est le cas pour toutes les résidences privées. En effet, le service de voierie ne peut être effectué par les services municipaux que sur le domaine public de la commune. Les syndicats de copropriétés peuvent faire appel à des entreprises privées.
	Le lotissement des Lauriers ne fait ni partie du domaine public ni partie du domaine privé.	La ville espère qu'elle pourra résoudre ce problème qui dure depuis 1982.
<b>Insécurité</b>	Une personne déclare avoir été victime de vol à l'arraché et de cambriolage. Elle propose de mettre en place un système de vidéosurveillance aux entrées et sorties de Saint-Tropez et que des policiers municipaux soient présents la nuit pour intervenir rapidement sur la commune.	Un projet de système de vidéosurveillance est à l'étude pour les parkings. Les missions de la police municipale concernent notamment le stationnement, la circulation et le respect du voisinage. Elle ne peut se substituer à la gendarmerie.
<b>Vitesse</b>	Des véhicules circulent à des vitesses excessives la nuit sur la route des Salins.	En cours d'instruction.

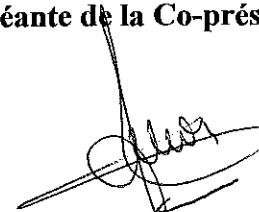
Monsieur GIRAUD remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 20h.

**L'adjoint au Maire Co-président du Comité de quartier**



**Georges GIRAUD**

**La suppléante de la Co-présidente du Comité de quartier**



**Odile PERRON**